

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2026-02-17-00196

Dénomination du projet : Capture, perturbation intentionnelle et relâcher sur place dans le milieu naturel de
Spécimens de Bouquetin des Alpes et transport, détention, utilisation et destruction de matériel biologique

Lieu des opérations : Départements de l'Isère et de la Savoie

Bénéficiaire : Office Français de la Biodiversité (OFB)

MOTIVATION OU CONDITIONS

Le présent avis concerne la perturbation intentionnelle et relâcher sur place dans le milieu naturel de spécimens de Bouquetin des Alpes *Capra ibex*, dans le massif de Belledonne (38) à partir d'un an, avec relâcher immédiat, sur place en milieu naturel et transport, détention, utilisation et destruction de matériel biologique. Cette demande est exceptionnelle, car depuis que la population de Bouquetin des Alpes a été réintroduite, en 1983, les autorisations sont encadrés par des arrêtés ministériels (1983 – 2018 ; 2019-2025). Pour la saison 2026, le nouvel arrêté en préparation, sous la tutelle ministérielle, ne sera pas délivré à temps, car les dispositions réglementaires pour l'ensemble des programmes ongulés de l'OFB devraient être réglementairement encadrés par un seul et même arrêté. C'est pourquoi à titre exceptionnel, cette demande est effectuée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes. Le suivi de cette population s'inscrit sur le long terme et vise à mesurer des adaptations globales. Ce programme s'inscrit dans l'ensemble des programmes sur les ongulés conduits par l'établissement. Ceux-ci ont été récemment labélisés SEE Life par le CNRS et plusieurs laboratoires sont associées à ces programme (LBBE Lyon, LECA Chambéry).

Avant toute chose le CSRPN tient à louer la qualité et la pertinence des documents proposés à la commission pour cette demande, tant sur le fond, que sur la forme.

Les cabris n'étant pas concernés (cf CERFA n°13616*01 capture ou enlèvement) pour ce programme, concernant des animaux âgés d'au moins un ans six objectifs à long terme sont ainsi mentionnés :

- 1 – Mettre en évidence de manière précise les interactions entre caractéristiques phénotypiques, paramètres démographiques et fluctuations d'effectifs de la population, et estimer comment ces interactions varient dans le temps et dans l'espace ;
- 2 – Identifier les facteurs sources de ces variations dans le contexte actuel des changements globaux (focus sur changements climatiques, ressource fourragère, activités pastorales, activités récréatives, maladies et parasitisme) ;
- 3 – Définir le comportement des animaux face à ces nouvelles pressions : sont-ils capables de réagir (par exemple en sélectionnant des refuges thermiques et en modifiant leurs rythmes d'activités en étant plus nocturnes, en modifiant leur régime alimentaire etc.) ;
- 4 – Définir le comportement de migration saisonnière et identifier les corridors migratoires ;

- 5 – Mettre au point des protocoles standardisés de suivi de populations utilisables par l'ensemble des gestionnaires de ces populations pour une conservation concertée de l'espèce aux échelles pertinentes (exemple : évaluation régionales IUCN) ;
- 6 – Prédire, grâce à ces données le devenir de l'espèce et proposer des mesures de gestion pour sa préservation et celle des écosystèmes d'altitude.

Pour répondre à l'atteinte de ces objectifs, des méthodes éprouvées sont décrites. Elles bénéficient de retours d'expériences certains et de longue durée. Ceci est un gage de mise en œuvre sécurisée à tous les niveaux, y compris pour les opérateurs, ce que le CSRPN apprécie vivement. Elles sont basées sur la capture et la manipulation avec :

- Prise de mesures biométriques et échantillons biologiques (fèces et sang) ;
- marquage visuel pour identification des individus ;
- suivi individuel des individus marqués tout au long de leur vie ;
- suivi télémétrique sur un an des animaux équipés de colliers GPS (le collier se détache tout seul au bout d'un an, il est donc récupérable) en plus des marques identificatrices.

Le CSRPN note, avec satisfaction, que l'ensemble de la mise en œuvre de ces actions respectent, les normes en termes de bien-être animal avec des personnels formés à l'UAFS par le MNHN-Paris, pour l'ensemble des personnels (concepteurs/trices et applicateurs). Le CSRPN remarque, ici également, qu'ils sont accompagnés systématiquement par un vétérinaire. Les captures sont réalisées à la saison la plus favorable – celle où les moindres difficultés sont rencontrées – dans les combes basses enneigées à basse altitude avant la remontée sur les pelouses d'altitudes des animaux. Deux techniques éprouvées sont mises en œuvre : la télé anesthésie par tir au fusil hypodermique et la capture par filet tombant.

- Les mélanges utilisés pour le tir télé anesthésique, aussi bien pour l'endormissement que pour son réveil, de l'animal, sont éprouvés : à titre d'exemple en 5 ans (2021-2025) sur 301 animaux, une seule perte dû à une réaction allergique au mélange à eu lieu.
- Les filets tombants sont un dispositif de capture puis de manipulations plus encombrant et plus lourd. L'objectif n'est donc pas de cibler l'ensemble des groupes sociaux identifiés. Trois dispositifs sont installés en zones fixes. Chacun d'eux est déclenché à distance par un opérateur. L'avantage est qu'ils permettent de capturer plus de femelles, qui sont plus méfiantes et donc plus difficile à télé anesthésier. Une fois les animaux capturés, des mesures biométriques sont réalisés et des échantillons biologiques prélevées. Les mesures biométriques visent à renseigner sur la condition physique des individus qui varie en fonction des conditions environnementales. Les échantillons biologiques renseignent sur l'état sanitaires de la population.

Pour la mise en œuvre des deux techniques, la demande met en évidence que la règles 3R est maximisée pour le bien-être de l'animal et la conduite éthique lors des manipulations. Les manipulations, opérées à deux permettent de raccourcir le temps d'intervention et de relâcher l'animal immédiatement si un incident physiologique à lieu.

Le CSRPN note, par ailleurs, que deux laboratoires de suivi vétérinaires sont associés à ce programme de recherche à long terme : le Laboratoire Départemental Vétérinaire (LDV 73) et le laboratoire National de contrôle des reproducteurs de Maisons-Alfort. Il observe également, avec satisfaction, qu'une partie de ces prélèvements sont conservés au LDV 73, pour analyse ultérieures soit sanitaire, soit génétique. En complément des excréments sont récoltées pour détermination du régime alimentaire par métabarcoding et pour détermination de la charge en parasites.

Enfin, lorsque des individus sont trouvés morts, selon l'état de l'animal, des prélèvements ont également lieu : cornes afin de déterminer l'âge et autres échantillons pour analyses sanitaires ultérieures, puis stockage au LDV 73.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, présentés avec une qualité remarquable, le CSRPN rend un avis favorable à cette demande. Dans sa mise en œuvre et en attendant la publication d'un nouvel arrêté encadrant

les programmes de l'OFB sur les ongulés, le CSRPN recommande de suivre les dispositions des arrêtés nationaux publiées en 2019 et 2023.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE X

AVIS FAVORABLE X

FAIT LE 27 mars 2026

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "T. Borek", with a stylized flourish underneath.